

N° 7 – Délibération relative à la désignation des représentants de la Communauté d'agglomération au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale des actionnaires de Société Publique Locale du Comté de Provence

VU la loi n°2010-559 du 28 mai 2010 créant les Société Publiques Locales (SPL) ;

VU le Code Général des Collectivités Locales ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU la délibération n° 2012 - 90 du Conseil de Communauté du 14 mai 2012 adhérant à la SPL du Comté de Provence et approuvant ses statuts ;

VU les statuts modifiés de la SPL du Comté de Provence approuvés par délibération n° 2013 – 171 du Conseil de Communauté du 30 septembre 2013 ;

VU la délibération n° 2017-15 en date du 17 février 2017 portant désignation en qualité de représentants de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte au Conseil d'Administration de la SPL :

- Jacques PAUL
- Michaël LATZ
- Christian RIOLI
- Serge RAMONDA
- Yvon COEFFIC

Et de Madame Josette PONS en qualité de représentant à l'Assemblée Générale des actionnaires ;

VU la délibération n° 2018-320 en date du 14 décembre 2018 portant élection de Monsieur Didier BREMOND en qualité de Président de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

CONSIDERANT la démission de Monsieur Serge RAMONDA en qualité de Conseiller communautaire et de fait, en qualité de représentant de la Communauté d'Agglomération au sein du Conseil d'Administration de la SPL du Comté de Provence ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte dispose de 5 postes d'administrateurs sur les 13 que comporte le Conseil d'administration de la SPL du Comté de Provence ;

CONSIDERANT, que suite à l'élection d'un nouveau Président de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et la démission d'un représentant au Conseil d'Administration de la SPL, il est nécessaire de procéder à un remplacement des représentants au sein du Conseil d'Administration de la SPL et de l'Assemblée Générale des actionnaires ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- **de désigner Monsieur Didier BREMOND représentant de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte au sein du Conseil d'administration de la SPL du Comté de Provence et l'autoriser à se porter candidat à la Présidence du Conseil d'Administration de la SPL du Comté de Provence,**
- **et de désigner Monsieur Didier BREMOND comme représentant permanent de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte à l'Assemblée Générale des actionnaires.**